

# LE PUBLICISTE.

OCTIDI 28 Ventôse, an VIII.



*Réduction considérable dans les troupes du Portugal. — Mesures proposées en Angleterre pour remédier à la disette. — Préparatifs pour une expédition continentale. — Détails sur la situation de l'Isle-de-France. — Repos donné par le ministre de l'intérieur aux autorités constituées du département de la Seine. — Tableau des cautionnements à fournir par les avoués, greffiers & huissiers.*

## PORTUGAL.

*De Lisbonne, le 19 février (50 pluviôse).*

Plusieurs dispositions émanées du conseil d'état, qui ordonnent des diminutions considérables dans les troupes à pied & cheval, feroient croire que la cour a le desir & l'assurance de la paix.

Un corsaire français a eu l'audace heureuse de pénétrer à l'entrée du port de cette ville, & de prendre deux bâtimens de commerce anglais prêts à mettre à la voile.

Jamais l'année n'a été aussi pluvieuse & aussi orageuse, & depuis 4 mois le convoi du Brésil est inutilement prêt à partir.

## ALLEMAGNE.

*D'Altona, le 6 mars (15 ventôse).*

Nous recevons par la voie de Vienne l'article suivant de Constantinople, en date du 25 janvier. Nous sommes loin de le garantir, parce qu'il est très-peu vraisemblable.

Après la prise d'El Arich, le général en chef Kléber a proposé au grand visir de traiter, & a demandé pour lui & les troupes françaises en Egypte une retraite libre. Le grand visir, dont la situation est peu favorable, y a consenti, & l'on s'occupoit, lors du départ du vaisseau qui a apporté cette nouvelle, à effectuer le traité.

*De Rées, le 8 mars (17 ventôse).*

Le corps du général Scladen se tient toujours tranquille; cependant, une preuve qu'il ne quittera pas si-tôt nos environs, c'est que l'on vient de conclure de nouveaux marchés, pour la fourniture de six mois, en vivres & fourrages.

Selon les lettres de Wesel on y attend, le mois prochain, le landgrave de Hesse-Cassel, gouverneur de cette ville. Ce prince y a un régiment qu'il fera manœuvrer.

## IRLANDE.

*De Dublin, le 5 mars (14 ventôse.)*

Le chancelier de l'échiquier a demandé à la chambre des communes, pour la dépense de l'année, 7,159,201 liv. st.

Il ne reste au trésor que . . . . .	500,000
Revenu ordinaire . . . . .	2,300,000
Total . . . . .	2,800,000
Il propose d'emprunter pour combler le déficit . . . . .	4,500,000
Les nouvelles taxes destinées à payer les intérêts de cet emprunt, s'éleveront à	295,000

## ANGLETERRE.

*De Londres, le 8 mars (19 ventôse).*

Le comité chargé de proposer des mesures pour remédier à la disette actuelle, a demandé qu'on accordât une prime pour l'importation des grains & des farines tirées de la Méditerranée & de la Baltique. Si les prix toiboient dans l'intervalle au-dessous de 90 schellings le quarter de bled, le trésor public tiendrait compte de la différence au spéculateur. Nous donnerons demain la substance du rapport de lord Hawkerbury, & le détail des différentes propositions faites par le comité.

Le prix du pain n'étoit pas diminué à Londres le 7 mars (16 ventôse); il étoit toujours à 16 pences  $\frac{3}{4}$  le pain de quatre livres (environ 54 sols).

La famille royale s'est interdit de faire usage de pain de froment pendant tout le tems de la rareté: elle lui a substitué celui de riz.

Nous éprouvons un grand plaisir à pouvoir donner l'assurance que nous allons recevoir des secours en bled, d'une main dont certainement nous n'avions pas le droit de les attendre. (*Morning-Chronicle*).

C'est à Portsmouth que doivent se rendre les troupes destinées à faire partie de la nouvelle expédition. Le département de la marine s'occupe sans relâche à préparer les vaisseaux de transport. Quelques personnes pensent qu'on projette une attaque contre la Hollande.

Le premier bataillon du premier régiment des gardes, & le premier bataillon du second, formant en tout 2000 hommes, ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir mardi prochain. On ne sait s'ils sont destinés pour l'Irlande; ou s'ils doivent se rendre sur le continent, pour concourir au rétablissement de la maison de Bourbon.

Les préparatifs de ces deux expéditions sont fort avancés. L'une doit être commandée par sir Charles Stewart, qui probablement se rendra dans la Méditerranée; l'autre, dirigée par sir Charles Grey, a sans doute une destination moins éloignée. On a arrêté des transports pour vingt mille hommes.

L'Oracle, papier ministériel, après avoir parlé des préparatifs & des dispositions militaires des troupes françaises & autrichiennes sur le Rhin, ajoute les réflexions suivantes:

Avec les moyens immenses dont la coalition peut disposer, on pourroit faire de grandes choses; mais d'après les vues étroites & l'égoïsme de la cour qui dirige, on doit s'attendre que la campagne se bornera à quelques sièges,

& que par conséquent elle sera perdue pour les intérêts de la cause commune.

» Notre seule espérance, à cet égard, se fonde sur l'expédition maritime, qui, selon toutes les apparences, aura lieu le printemps. Les causes qui ont fait échouer les expéditions précédentes n'auront aucune influence sur le sort de celle-ci; car on suivra une marche toute différente. Il est probable que ce chef unique, que les royalistes demandent depuis si long-tems, commandera cette nouvelle expédition.

» Dépendra-t-il de Bonaparte de continuer à déployer ce même caractère de modération, & ne pourrons-nous pas le forcer à y renoncer? Il est hors de doute que si la coalition se bornoit à diriger la guerre contre lui seul, au lieu de la faire à la France, il se verroit bientôt obligé à recourir à des moyens rigoureux pour se procurer des ressources en hommes & en argent; ce qui le rendroit odieux, & le perdroit comme tous ses prédécesseurs. Malheureusement, il est bien à craindre que le défaut de concert entre ses ennemis, joint à l'intérêt que sa personne inspire, & qui paroît partagé par toute la France, ne soient pour lui un très-puissant auxiliaire.

Les gazettes des Etats-Unis, du 20 nivôse, contiennent l'oraison funebre de Washington, ordonnée par le congrès, & prononcée en sa présence par le général Lee. On croit que cette oraison funebre est de M. Monroë.

#### RÉPUBLIQUE BATAVE.

*De la Haye, le 11 mars (22 ventôse).*

Le général Treillard commandera la cavalerie française & batave dans notre république, & le général Macorse, l'artillerie de l'armée combinée des deux républiques.

Le directoire batave a des conférences très-fréquentes avec le général Augereau & le premier commissaire des troupes bataves, le citoyen Jousens.

C'est le citoyen Vischer que le directoire vient d'envoyer dans le Brabant batave & dans le marquisat de Bergo-op-Zoom, pour prendre possession du territoire cédé par la république française à la république batave.

On a remarqué que, depuis dix ans, la mortalité n'avoit pas été aussi grande dans le mois de février & de mars, qu'elle l'a été cette année.

L'emprunt forcé n'a pas encore été déterminé par le corps législatif. Depuis six jours le rapport du citoyen Verbeck est l'objet d'un comité secret. Il paroît que la première chambre l'a réduit à 3, au lieu de 4 pour cent; il a été de plus décidé un emprunt forcé de 7 pour cent des revenus non prévenant de ces propriétés. La première de ces résolutions ayant paru trop onéreuse pour le Bataves, a été rejetée par la seconde chambre dans un comité général d'hier.

D'après une résolution de la première chambre, les 3 pour cent des propriétés porteront intérêt de 3 pour cent par an; mais il n'en sera payé aucun pour les 7 pour cent des revenus.

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

*D' Agen, le 17 ventôse.*

Marie-Denise Secondat-Montesquieu, veuve de Godefroy Secondat, est morte ici, le 8 de ce mois, à l'âge de 72 ans. Elle étoit fille de l'immortel Montesquieu, auquel elle avoit souvent servi de secrétaire. L'administration centrale du département de Lot & Garonne, l'administration municipale de la commune d'Agen, & la société libre d'agri-

culture, des sciences, belles-lettres & arts, établie dans cette commune, ont cru acquitter une dette publique, en envoyant une députation de leurs membres, pour assister à ses obsèques.

*De Nantes, le 21 ventôse.*

Le navire *l'Aurore* est arrivé le 17 à Lorient, venant de l'Isle-de-France. Il a rencontré le corsaire *le Furet*, capitaine Goutier, par les 16 degrés de longitude & 43 de latitude. Il n'avoit encore aucune prise; tout l'équipage étoit bien portant, sans un homme qui, dans un combat avec un lettre de marque anglaise, avoit eu la cuisse percée d'une balle.

Les nouvelles que *l'Aurore* rapporte de l'Isle-de-France sont satisfaisantes. Cependant l'esprit de parti & l'incertitude des événemens de France jettent quelq'agitation dans ces contrées lointaines: elles auroient besoin d'un sage régulateur. Quelque mésintelligence semble aussi se manifester entre les habitans de l'Isle-de-France & de la Réunion. La connoissance exacte des heureux changemens que nous avons éprouvés ici, y rassureroit & y rapprocheroit tous les esprits.

*De Paris, le 27 ventôse.*

On remarque en général, depuis quelque tems, & on a sur-tout observé dans la foule immense, que la dernière revue avoit attiré au Champ-de-Mars, plus de satisfaction & de confiance parmi le peuple. L'ancienne gaieté reprend même un peu. La paix la ramèneroit tout-à-fait.

Le ministre de l'intérieur a donné, le 23 de ce mois, un repas aux membres des nouvelles autorités du département de la Seine. Le service remplissoit la magnifique galerie qui termine ses appartemens. On a vu reparoître ce jour-là ces peres de famille, ces négocians estimables, dont les noms appartiennent à Paris en particulier, & les vertus à toute la république. Il a régné pendant le repas une sorte de gravité qui convenoit à la circonstance. Les toasts suivans y ont été portés:

Par le ministre: *A la république & à la paix.* Puisse la victoire les confondre dans ses caresses!

Par le préfet du département de la Seine: *Aux braves qui se rendent à Dijon.* Puisse le premier consul y signer la paix!

Par le préfet de police: *A la concorde dans l'intérieur.* Puisse les Français n'être désormais qu'un peuple d'amis!

Par le citoyen Poncet, propriétaire: *A l'agriculture.* Puisse-t-elle, après la victoire, offrir à nos braves une retraite glorieuse & une honorable récompense!

Par le citoyen Dupont; *Au commerce.* Puisse-t-il procurer l'aisance aux citoyens laborieux; la gloire à l'homme de génie; la richesse à l'état!

Par le citoyen Arnaud: *Aux beaux arts.* Ils font aussi la gloire de la nation; ils nous doivent des prodiges. Puisse les artistes rivaliser les militaires!

Ce repas, il faut en convenir, ne ressembloit en rien aux orgies de 1793 & de 1794, & le public s'aperçoit chaque jour davantage que le ministre de l'intérieur prend l'initiative de tout ce qui est grand, noble ou seulement convenable.

— Félix Desportes, ex-résident à Genève, remplacera au 1<sup>er</sup> germinal le citoyen Campi, secrétaire-général du ministère de l'intérieur, qui passé à d'autres fonctions.

— La blessure du général Murat n'aura heureusement aucune suite fâcheuse.

Un arrêté du préfet de police de Paris, en date du 25 de ce mois, fixe les arrondissemens dans lesquels les commissaires, dont nous avons donné les noms, exerceront leurs fonctions.

L'astronome Lalande annonce avec complaisance un dictionnaire des athées, destiné à prouver que les hommes les plus célèbres l'ont été, mais sans vouloir le paroître. Il est cependant convenu lui-même qu'il étoit au moins dangereux de chercher à répandre cette triste doctrine. Que veut-il donc en y revenant sans cesse?

Leblanc-Castillon qui, dans les deux assemblées des nobles, avoit soutenu la célébrité que lui avoient acquise ses travaux & 50 années de magistrature au parlement d'Aix, vient de mourir à Brignoles, âgé de 81 ans. Il s'étoit retiré dans cette ville, après 18 mois de détention.

Le général Brune voulant donner aux habitans du Croisic un témoignage de satisfaction pour le zèle & le patriotisme qu'ils ont montrés, a déclaré que la ville du Croisic (Loire-inférieure) n'étoit plus hors la constitution.

Le général anglais Knox, chargé en France de l'échange des prisonniers, voulut avoir le portrait de Bonaparte, & en chargea le citoyen Boze, peintre, qui a fait aussi de Mirabeau un portrait si ressemblant. Le général Knox avoit quitté Paris avant que le portrait ne fût achevé, on le lui a adressé à Calais, & il a été frappé de la parfaite ressemblance.

Le général Carteaux, est arrivé de Nice à Final avec 480 mille francs destinés à la solde de l'armée d'Italie.

On écrit de Barcelonne qu'il y est passé, le 21 février, un courrier allant de Madrid à Venise, & dont on croit que le conclave attendoit l'arrivée pour l'élection d'un pape.

Tarif des cautionnemens à fournir par les greffiers, avoués & huissiers.

	Huissiers.	Avoués.	Greffiers.
<b>Tribunaux de première instance.</b>			
Où il n'y a que 3 juges . . . . .	200 f.	600 f.	800 f.
Où il y a 4 juges . . . . .	500	900	1200
Où il y a 2 sections . . . . .	400	1200	1600
Où il y a 3 sections . . . . .	500	1500	2000
A Paris . . . . .	900	2500	3600
<b>Tribunaux d'appel.</b>			
Où il n'y a qu'une section . . . . .	600	1800	2400
Où il y a 2 sections . . . . .	700	2000	2800
Où il y a 3 sections . . . . .	800	2400	3200
A Paris . . . . .	1500	4500	6000
Tribunal de cassation . . . . .	1000	3000	4000
<b>Tribunaux criminels.</b>			
. . . . .	500	900	1200
A Paris . . . . .	500	1500	2000
<b>Tribunaux de commerce.</b>			
. . . . .	250		1000
A Paris . . . . .	1000		4000

VARIÉTÉS.

Au rédacteur du Publiciste.

Paris, ce 26 ventose an 8.

D'après l'intérêt affectueux que vous avez témoigné dans votre feuille à mon vertueux ami Dupont (de Nemours), au moment de son départ, & à une époque où plusieurs de ses ennemis étoient encore puissans, je me hâte de vous apprendre qu'il est arrivé en bonne santé, avec ses deux fils, à New-York, où il a retrouvé son épouse & cet estimable Bureau de Puy, qui fut l'une des illustres victimes de la double injustice des peuples & des rois.

Il annonce dans sa lettre combien il est satisfait de pouvoir,

entouré de ceux qu'il aime le plus, habiter une terre vraiment libre. Néanmoins des souvenirs pénibles viennent troubler son contentement. Il se rappelle avec amertume l'état déplorable où il a laissé une patrie qu'il idolâtre toujours.

Bon vieillard ! quelle aura été la joie de ton ame sensible, lorsque tu auras été informé du 18 brumaire & de ses suites heureuses ; lorsque tu auras appris que la raison, l'humanité & la justice avoient réparés parmi nous après un si long abandon, & que tes collègues injustement proscrits, tant de l'assemblée constituante que des deux conseils, rentrent chaque jour dans une patrie qu'ils contribuent bientôt à consoler & à embellir !

Signé, FÉLIX FAULCON ; membre du corps législatif.

Au même rédacteur.

On a inséré dans plusieurs feuilles un article de Wolfenbützel, qui porte que le duc de Brunswick régnant a fait faire dans l'église catholique de Wolfenbützel de magnifiques funérailles au ci-devant maréchal de Castries, qui avoit vaincu l'oncle du duc à la bataille de Closter-Camp (en 1760, le 16 octobre). Il y a, comme vous l'avez déjà fait observer, dans cet article une erreur assez importante ; c'est le duc régnant lui-même que M. de Castries repoussa à Closter-Camp. Il est dans sa 65<sup>e</sup> année ; il avoit alors 25 ans, & se nommoit prince héréditaire de Brunswick. Cela est connu de tous ceux qui ont fait en Allemagne la guerre de sept ans. L'accueil que ce prince a fait à M. de Castries pendant sa vie & les honneurs qu'il lui rend après sa mort, sont aussi honorables pour le vaincu que pour le vainqueur.

Un ancien aide-de-camp du maréchal de Castries.

P. S. M. de Castries étoit né en février 1727.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Le commandant des armes & l'ordonnateur de la marine, au ministre de la marine, le 21 ventose an 8.

Citoyen ministre, nous avons l'honneur de vous rendre compte qu'un vaisseau anglais de 64, nommé le *Répulse*, a fait côte, le 18 de ce mois, à l'entrée de la baie de Douarnez, après avoir touché sur une roche que l'on croit être le grand Stevenerq.

L'équipage, composé d'environ 400 hommes, a été presque entièrement sauvé & conduit à Pontecroix & Indierne, où il est provisoirement en dépôt, en attendant sa translation à Quimper.

L'ordonnateur se propose, s'il n'arrive point promptement de parlementaire à Morlaix, de faire équiper un transport, qui se rendra à Benaud, pour y prendre l'équipage de ce vaisseau, & le conduire en Angleterre, d'où il nous rapportera un pareil nombre de marins français.

Par ce moyen simple & célèbre, nous nous débarrasserons de ces prisonniers aux moindres frais possibles, & nous aurons contribué à rendre plus promptement à la liberté 400 de nos compatriotes.

L'ordonnateur a envoyé sur les lieux un ingénieur-constructeur & un officier des mouvemens, avec tous les attirails nécessaires pour reconnoître l'état du vaisseau & sauver d'abord les objets d'un enlèvement facile, dans le cas où le corps ne pourroit être relevé de la côte. Dans ce dernier cas, nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour qu'il ne soit rien distrait de ses débris.

Signés, NAJAC ET TERRASSON.

TRIBUNAT.

Séance du 27 ventose.

On lit une lettre du citoyen Noël, membre du tribunal, qui, appelé par le gouvernement aux fonctions de commissaire de police à Lyon, annonce qu'il a accepté ces fonctions, & donne sa démission comme tribun.

Il sera fait mention de cette lettre au procès-verbal, & il en sera donné connoissance au sénat conservateur.

On reprend la discussion sur le rachat des rentes foncières.

Leroi défend le projet, qu'il ne voit entaché de rien qui puisse rappeler la féodalité ni en faire craindre le retour.

Chabot (de l'Allier) se prononce fortement aussi contre le régime si justement exécré de la féodalité ; mais quant à toutes les ventes dont la condition a été une prestation de fonds, il voit que le rachat devoit en être ordonné ; le respect pour le droit de propriété l'exige ; & , sous ce point, le projet de résolution lui paroît incomplet.

Légier, à qui la parole appartient, la cède, parce que le

temps presse, & que son discours n'est, dit-il, que le développement du rapport de la commission.

Le rapporteur est à la tribune.

Chazal demande à parler contre le projet; après de légers débats, la parole lui est accordée. Il voit aussi dans le projet un retour vers la féodalité: n'exigez pas des propriétaires, dit-il, qu'ils produisent leurs titres primordiaux aux rentes dont il s'agit; & certes ils seroient bien embarrassés, car la plupart de ces rentes se percevoient sans titres. Ce qu'il y aura de commode, c'est qu'on pourra soutenir que toutes ces rentes avoient pour cause une concession de fonds. Les titres de quelques propriétaires qui ont été brûlés, en tiendront lieu à tous ceux qui n'en avoient pas.

Toutes les fois qu'il s'est agi jusqu'ici de sacrifices des créances aux dettes, ou des dettes aux créances, la libération l'a toujours emporté: ici c'est l'obligation qui l'emporte. Pour quelques créances réelles, on va créer une multitude de dettes illusoirs.

Quand les Francs eurent fait la conquête de la Gaule, ils déclarèrent que toutes les terres leur appartenoient; mais des mains esclaves cultivent mal; bientôt les conquérans cèdent, à de certaines conditions, une partie des terres à leurs serfs.

Admettez le droit de conquête, admettez que pour former un titre, il suffit de deux témoins & d'un registre brûlé, & je ne désespere pas de me trouver bientôt serf, corps & biens.

L'opinant ajoute qu'on présente ce projet comme une ressource pour la paix, & la paix sera faite avant que cette ressource ne soit recouvrée; s'il faut conquérir la paix à Vienne, dans trois mois, ce héros qui a toujours été vainqueur, aura vaincu & sera à Vienne.

Fabre combat d'abord l'opinion de Chazal, sur l'origine de la féodalité; il dit qu'elle est empruntée du comte de Boulaivilliers; qu'il a été victorieusement réfuté par le savant Dubos & l'illustre Montesquieu.

Fabre rappelle ensuite toutes les loix rendues ou proposées sur les rentes, dont il s'agit, pour montrer que ces rentes qui n'ont rien de commun avec la féodalité ont toujours été regardées comme devant être rachetées.

Son opinion a causé quelqu'impatience à divers membres qui lui ont crié plusieurs fois qu'il ne traitoit pas la question.

Fabre a fini son discours après avoir averti ses interrupteurs que plus ils l'interromperoient, plus il sera long.

Benjamin-Constant déclare que s'il voyoit dans les dispositions le but de rétablir les rentes purement foncières, il voterait avec empressement en sa faveur; mais il pense que le projet ne répare quelques injustices qu'en en commettant de plus grandes. Il ne prend en aucune considération le sort des tiers acquéreurs; il introduit un genre de preuve inutile & dangereux; enfin, il n'assure pas même aux propriétaires qu'il veut favoriser la propriété qu'il paroît leur rendre.

L'orateur réfute ensuite les objections faites en faveur du projet, & exprime son vœu pour qu'un projet de loi clair, précis & juste rende aux véritable propriétaires de rentes foncières leurs légitimes propriétés.

Duchesne répond à toutes les objections. Il s'attache à prouver qu'elles sont d'autant moins fondées, que l'on n'a combattu que des difficultés qui ne sont pas dans le projet, & que les orateurs se sont créés eux-mêmes.

On va aux voix: le projet est rejeté à la majorité de 59 voix contre 29.

#### C O R P S L É G I S L A T I F .

*Séance du 27 ventôse.*

À midi, le corps législatif se forme en comité général pour statuer sur ses dépenses intérieures.

À une heure & demie des orateurs du tribunal & du gouvernement sont introduits. Un des orateurs du tribunal propose l'adoption du projet de loi qui supprime les préposés aux recettes & leur substitue des receveurs particuliers.

On va aux voix. Sur 262 votans, 254 sont pour le projet & huit contre; en conséquence le projet est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi relatif à l'organisation judiciaire.

Caillemet résume la discussion à laquelle ce projet donne lieu dans le tribunal: il termine en exprimant le vœu d'adoption de ce projet de loi.

Emery, conseiller d'état, convient que le projet présente des imperfections: aussi, dit-il, lorsque le gouvernement vous le proposa, je vous avertis en son nom que ce projet n'étoit pas le meilleur, mais le moins mauvais qu'on pût présenter actuellement. Le moment des grandes améliorations judiciaires sera celui du perfectionnement de la législation; le gouvernement s'en occupe & s'empressera de vous soumettre son travail aussi-tôt qu'il sera achevé.

On va aux voix: sur 275 votans, 252 sont pour le projet, & 23 contre; en conséquence le projet est adopté.

Un message des consuls de la république annonce qu'ils retirent le projet de loi présenté le 18, relativement aux rentes foncières & à l'affectation de celles qui sont dues à la république.

Une lettre du secrétaire d'état annonce que demain des conseillers d'état se rendront dans le sein du corps législatif, pour y donner communication d'un acte du premier consul.

Faure, orateur du tribunal, résume la discussion qui a eu lieu sur le projet de loi qui attribue aux commissaires de police les fonctions du ministère public pres les tribunaux de police municipale, & en propose l'adoption.

On va aux voix. Sur 251 votans, 249 sont pour le projet, & 2 contre: en conséquence, le projet est adopté.

*Bourse du 27 ventôse.*

Rente provis., 12 fr. 38 c. — Tiers consol., 21 fr. 15 c. — Bons  $\frac{2}{3}$ , 1 fr. 29 c. — Bons d'arrérage, 89 fr. 75 c. — Bons pour l'an 8, 77 fr. 50 c. — Syndicat, 69 fr. 50 c.

*L'Eglise de Saint-Siffride*, trad. de l'anglais, par L. F. Bertia, seconde édition, 5 vol. in-18. fig. Prix, 3 fr. 75 cent. & 5 fr. franc de port. A Paris, chez Maradan, libraire, rue Pavée Saint-André-des-Arts, n°. 16.

*Le Chevalier Noir*, nouvelle du huitième siècle, par M. H. G. A Paris, chez Tavernier, libraire, rue du Bacq, n°. 957. Prix, 1 franc 50 centimes, & 2 francs par la poste.